

ERIL INFORMATIONS FÉVRIER 2019



Année 2019

Mois de février

LE 26 FEVRIER 2019 ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'ERIL

Nous espérons que vous avez bien noté cette date du 26 février 2019...

C'est l'assemblée générale annuelle de l'ERIL qui est obligatoire selon les règles de la législation française !

Cette obligation nous permet de nous rencontrer autour d'un buffet avec des invités, ce moment de convivialité assure aussi une cohésion au sein de notre groupe et facilite les échanges personnels et professionnels.

Il faut reconnaître que notre exercice est parfois un peu trop solitaire, ces rencontres permettent souvent de trouver des initiatives et des solutions expérimentées par d'autres plus anciens dans le libéral.

Cette année nous avons changé de

traiteur afin d'avoir des nouveautés à déguster.

Nous vous laissons l'opportunité de discuter ou pas avec les invités que nous avons conviés, c'est selon votre humeur et vos desideratas.

En début d'assemblée, il y aura notre tombola avec ses lots à gagner, la distribution des nouveaux goodies. Enfin, les nourritures spirituelles : bilan moral, financier et élection au bureau de l'association.

Cette journée se terminera vers 16 h 00 pour permettre aux travailleurs de reprendre leur soins du soir.

J-L FERRACCI



ATTENTION **IMPORTANT**

Pour le bon déroulement de l'assemblée générale n'oubliez pas de nous faire parvenir, si vous ne pouvez pas être présent, la procuration figurant en bas de votre convocation.

COTISATION ANNUELLE ERIL 2019

Lors de la précédente assemblée annuelle la cotisation a été votée pour un montant de 200 €

L'augmentation de 20 € est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'association,

il est à noter que depuis une décennie la cotisation n'avait pas été augmentée.

Pour rappel cela permet d'entretenir le site :

<http://www.eril.asso.fr>

De promouvoir notre existence, d'alimenter la tombola annuelle et de prévoir un buffet agréable et convivial, ainsi que les cadeaux de bienvenue nommés précédemment « goodies ».

Attention :

il faut penser pour les remplaçants et remplaçantes à renouveler votre attestation auprès de l'ordre infirmiers, ne laissez pas passer la date, sinon vous ne serez pas couvert légalement vis-à-vis de la CPAM et du Conseil de l'ordre infirmiers.

Cela peut également avoir une incidence auprès de votre assurance professionnelle.

En cas de doute, appelez le cabinet pour que nous vérifions à quel date il faut vous manifester pour le renouvellement.

PENSEZ A VOUS INSCRIRE !



Conférences
Ateliers
Stands
Démonstrations

FORUM RÉGIONAL DE L'INFIRMIÈRE LIBÉRALE EN PACA

6^e édition

MARSEILLE
Parc Chanot
Palais des Congrès

**JEUDI
14
MARS
2019**

Organisé par 

Avec le soutien de  

CE QUI NOUS ATTENDS POUR NOTRE RÉGIME DE RETRAITE

Le gouvernement a entrepris une réforme en profondeur du régime de retraite, l'objectif est de créer un régime universel en remplacement des 42 régimes existants.

Le haut commissaire Jean Paul DELEVOYE doit théoriquement dévoiler son projet de réforme et le faire voter en 2019.

Néanmoins, nous connaissons les grandes lignes directrices:

Le principe de base est de créer un système unique par points, 1 euro cotisé donne les mêmes droits quel que soit le statut de celui qui a cotisé !

Le danger pour notre profession et notre caisse est une inflation scandaleuse des niveaux de cotisation pour des droits en diminution !



Il y a longtemps que cela n'existe plus ...

Alors que nous avons une caisse riche, car les retraites versées sont moindres et que nous avons plus de cotisants que de retraités.

Nous allons nous faire piller nos cotisations pour subventionner les caisses de retraites déficitaires au nom de la solidarité.

Espérons que les administrateurs élus issus des syndicats seront vigilants et défendront bec et ongles nos cotisations qui ont permis à notre exercice libéral d'exister.